

Reprise des cours « en présentiel » dans les collèges puydômois, à compter du lundi 3 mai

Conformément aux annonces gouvernementales, le Conseil départemental du Puy-de-Dôme en lien avec l'Éducation Nationale, assure la reprise des cours « en présentiel » dans l'ensemble des collèges puydômois, à compter du lundi 3 mai. Comme préconisé, un protocole sanitaire strict sera appliqué dans les établissements afin de protéger les élèves, le corps enseignant, ainsi que le personnel du Conseil départemental.

Afin d'assurer la sécurité de tous et la prévention de nouvelles contaminations à la Covid-19, de **nouvelles mesures seront mises en place** :

Installation de capteurs de dioxyde de carbone CO₂

60 capteurs ont été installés dans les salles de restauration des collèges du département. Ces capteurs émettent une alarme lorsqu'un seuil maximal de CO₂ présent dans la pièce est franchi ce qui permet de savoir qu'il faut renouveler l'air dans la pièce.

Autotests à destination des agents départementaux

Suivant la stratégie nationale « Tracer – Tester – Alerter », le Conseil départemental va fournir des autotests aux agents exerçant dans les collèges. Ainsi, en parallèle à l'action de l'Éducation Nationale à destination des élèves et des enseignants, les agents pourront réagir très vite au début de la maladie, en s'isolant immédiatement afin de rompre le plus rapidement possible les chaînes de contamination.

Par ailleurs, le Conseil départemental du Puy-de-Dôme a déjà investi dans l'achat de matériel afin d'**assurer la continuité pédagogique de l'ensemble des élèves**.

Prêt d'ordinateurs portables pour les collégiens

Près de 500 ordinateurs portables ont été prêtés aux collégiens qui ne disposaient d'aucun équipement numérique pour suivre les cours dispensés à distance. Les chefs d'établissements ont assuré le lien avec les familles concernées.

Pour rappel, **des mesures ont déjà été mises en œuvre depuis le début de la crise** au sein des collèges puydômois.

Mise en œuvre des protocoles sanitaires :

Afin d'assurer la stricte application des protocoles sanitaires et des consignes de sécurité, les services départementaux ont accompagné les agents exerçant dans les établissements en les formant, en établissant des modes opératoires pour le nettoyage-désinfection des locaux et l'organisation de la restauration, et en mettant à disposition les matériels nécessaires.

Remplacement des personnels

La présence des personnels départementaux nécessaires à l'accueil et à l'accès à la restauration a toujours été assurée.

Fourniture de masques pour les collégiens :

Plus de 60 000 masques en textile ont été distribués en deux dotations, auprès de tous les collégiens du département.

Enfin, les mesures gouvernementales ont eu pour conséquence la fermeture des collèges pendant deux semaines autour des congés scolaires de Printemps. **Pour cette période, la tarification des repas et de l'hébergement sera, comme lors du confinement de 2020, restituée aux familles, soit par décompte soit par remboursement.**

Toutes les informations sur le site www.puydedome.fr / rubrique « Collèges ».